

Réunion du 30 septembre 2019

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Étaient présents : M. Frédéric BIERRY, président.
M. Bernard FISCHER, Mme Laurence MULLER-BRONN, M. Rémi BERTRAND, Mme Marie-Paule LEHMANN, M. Jean-Philippe MAURER, Mme Michèle ESCHLIMANN, M. Philippe MEYER, Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, M. Etienne BURGER, Mme Danielle DILIGENT, M. Marcel BAUER, Mme Isabelle DOLLINGER, vice-présidents.
Mme Alfonsa ALFANO, Mme Françoise BEY, M. Vincent DEBES, M. André ERBS, Mme Nathalie ERNST, Mme Catherine GREIGERT, M. Paul HEINTZ, M. Jean-Louis HOERLE, Mme Nadine HOLDERITH-WEISS, Mme Chantal JEANPERT, Mme Suzanne KEMPF, Mme Stéphanie KOCHERT, Mme Yves LE TALLEC, Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, M. Serge OEHLER, Mme Françoise PFERSDORFF, M. Denis SCHULTZ, M. Marc SENE, M. Yves SUBLON, Mme Nicole THOMAS, Mme Cécile DELATTRE, membres.
- Procuration(s) : M. Etienne WOLF ayant donné pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER, M. Mathieu CAHN ayant donné pouvoir à M. Serge OEHLER, M. Eric ELKOUBY ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF, Mme Catherine GRAEF-ECKERT ayant donné pouvoir à Mme Cécile DELATTRE, M. Denis HOMMEL ayant donné pouvoir à Mme Nicole THOMAS, Mme Martine JUNG ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY, Mme Frédérique MOZZICONACCI ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY, Mme Christiane WOLFHUGEL ayant donné pouvoir à M. Rémi BERTRAND, M. Sébastien ZAEGEL ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON, M. Nicolas MATT ayant donné pouvoir à Mme Françoise PFERSDORFF
- Excusé(s) :
- Absent(s) : Mme BUFFET Françoise, M. CARBIENER Thierry
- Ne prennent pas part au vote : Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER
- Rapporteur : M. Bernard FISCHER

CP/2019/433

E220_2019_09_20_433

01000 - Gestion financière

Propositions de Garanties d'emprunts - Organismes de construction - Fusion de la société Nouveau Logis de l'Est avec la société CDC Habitat social et approbation des termes du projet de convention de garantie à conclure

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

Suite à la fusion entre la SA d'HLM Nouveau Logis de l'Est - Groupe SNI et la SA d'HLM CDC Habitat social :

- décide du maintien de la garantie du Département en faveur de la SA d'HLM CDC Habitat social pour le remboursement de chaque ligne du prêt initialement contractée auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions définies ci-dessous et référencée à l'annexe Emprunts transférés à CDC Habitat social.

La garantie du Département est accordée pour chaque ligne du prêt, à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts garantis.

Le capital restant dû au 1er janvier 2019 pour ces emprunts s'élève à 17 496 935,10 €.

Les caractéristiques financières des emprunts restent inchangées.

- décide du maintien de la garantie du Département en faveur de la SA d'HLM CDC Habitat social à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un prêt d'un montant initial total de 7 500 000 F (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) souscrit auprès du groupe Caisse d'Épargne et destiné à financer la construction d'une maison de retraite à Diemeringen.

Le capital restant dû au 1er janvier 2019 pour cet emprunt s'élève à 559 866,17 €.

Les caractéristiques financières de l'emprunt restent inchangées.

- décide du maintien de la garantie du Département en faveur de la SA d'HLM CDC Habitat social à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un prêt d'un montant initial total de 100 000 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) souscrit auprès de la Mutualité Sociale Agricole et destiné à financer la restructuration et l'extension de l'EHPAD Les Coquelicots à Diemeringen.

Le capital restant dû au 1er janvier 2019 pour cet emprunt s'élève à 41 794,72 €.

Les caractéristiques financières de l'emprunt restent inchangées.

La garantie du Département est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Le Département s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour en couvrir les charges.

Les sommes que le Département serait amené à verser à l'organisme prêteur en application de la présente garantie devront être remboursées au Département dans un délai de deux ans selon les modalités précisées dans le projet de convention joint au rapport à conclure entre le Département et le bénéficiaire.

- approuve les termes du projet de convention joint en annexe à la présente délibération et autorise son président à le signer ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt ;

- autorise son président à intervenir à la convention de transfert de prêts qui sera passée entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la SA d'HLM CDC Habitat social ou, le cas échéant, à tout acte constatant l'engagement du Département pour les emprunts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et figurant dans la présente délibération ;

- autorise par ailleurs son président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Nombre de votes exprimés : 44

Vote(s) pour :	M. Bernard FISCHER, Mme Laurence MULLER-BRONN, M. Rémi BERTRAND, Mme Marie-Paule LEHMANN, M. Jean-Philippe MAURER, Mme Michèle ESCHLIMANN, M. Philippe MEYER, M. Etienne BURGER, Mme Danielle DILIGENT, M. Marcel BAUER, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Etienne WOLF, Mme Alfonsa ALFANO, Mme Françoise BEY, M. Mathieu CAHN, M. Vincent DEBES, M. Eric ELKOUBY, M. André ERBS, Mme Nathalie ERNST, Mme Catherine GRAEF-ECKERT, Mme Catherine GREIGERT, M. Paul HEINTZ, M. Jean-Louis HOERLE, Mme Nadine HOLDERITH-WEISS, M. Denis HOMMEL, Mme Chantal JEANPERT, Mme Martine JUNG, Mme Suzanne KEMPF, Mme Stéphanie KOCHERT, Mme Yves LE TALLEC, Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Mme Frédérique MOZZICONACCI, M. Serge OEHLER, Mme Françoise PFERSDORFF, M. Denis SCHULTZ, M. Marc SENE, M. Yves SUBLON, Mme Nicole THOMAS, Mme Cécile DELATTRE, Mme Christiane WOLFHUGEL, M. Sébastien ZAEGEL, M. Frédéric BIERRY, M. Nicolas MATT	43
Vote(s) contre :	/	0
Abstention(s) :	/	0

Pour extrait conforme
Pour le Président
Le Directeur des Assemblées et des Affaires Juridiques



Jean MUCKENSTURM

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20190930-
lmc1129635-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 16/10/19